

## **Convention de partenariat**

### **Projet – L'épopée Gipsy**

Entre : Centre culturel de Verviers (CC Verviers)  
Boulevard des Gérardchamps, 7C - 4800 Verviers  
087/39 30 60  
Représenté par Audrey Bonhomme, Directrice

et : Centre culturel de Dison (CC Dison)  
Rue des Ecoles, 2 - 4820 Dison  
087/33 41 81  
Représenté par Jérôme Wyn, Directeur

et : La Plateforme hodimontoise (La Plateforme)  
Rue Spintay  
0496/876043  
Représentée par Virginie Fyon, Coordinatrice de La Belle Diversité

et : La Ville de Verviers (Plan de Cohésion Sociale)  
Place du Marché, 55 - 4800 Verviers  
087/353725  
Représenté par Muriel Targnion, Bourgmestre et Muriel Knubben, Directrice Générale ff

#### **§.1. Objet de la convention**

Les partenaires s'entendent pour la réalisation d'un projet d'Education permanente lié à l'accueil et la présentation du spectacle « L'Epopée Gipsy » de la Compagnie des Nouveaux Disparus du 21 au 24 septembre 2019.

#### **§.2. Calendrier du projet**

**§.2.1.** Les partenaires s'investissent dans les réunions de préparation du projet et en assurent le suivi (mars 2019-septembre 2019)

**§.2.2.** Dates des représentations :

- Samedi 21/9 à 18h - dans le cadre de la Fête de quartier de Hodimont
- Dimanche 22/9 à 14h - séance tout public
- Lundi 23/9 à 10h et 13h45 - séances scolaires et associatives

- Mardi 24/9 à 10h et 13h45 - séances scolaires et associatives

**§.2.3.** Des animations pourront avoir lieu à la demande des écoles après le spectacle. Le CC Verviers établira un calendrier précis dès la rentrée lorsque les écoles seront assurées de leurs horaires. Celles-ci se dérouleront exclusivement entre le 25 septembre et le 11 octobre.

**§.2.4.** Une réunion d'évaluation sera fixée dans le courant du mois d'octobre afin d'évaluer l'atteinte des objectifs du projet. Les partenaires y prendront part.

### **§.3. Animations**

**§.3.1.** Préparation :

Les animations scolaires post-spectacle sont élaborées en collaboration avec la compagnie. Les partenaires (CC Verviers, CC Dison, Plateforme hodimontoise) s'engagent à participer à une réunion de préparation de l'animation qui sera prévue entre le 1<sup>er</sup> et le 15 septembre.

**§.3.2.** Concernant les animations scolaires post-spectacle et dont le calendrier reste à définir

- Le CC Verviers s'engage à mettre au moins 2 animateurs à disposition
- Le CC Dison s'engage à mettre au moins 1 animateur à disposition
- La Plateforme (au travers de la Belle diversité) s'engage à mettre au moins 1 animateur à disposition

**§.3.3.** La Plateforme s'engage à collaborer avec la Compagnie pour la phase de « porte à porte » dans le quartier.

### **§.4. Aspects financiers**

**§.4.1.** Le CC Verviers sera le centralisateur des dépenses et recettes du projet

**§.4.2.** Le CC Verviers signera le contrat avec la compagnie et payera le cachet (16 000€)

**§.4.3.** Le CC Verviers introduira les demandes de subsides auprès de la Région Wallonne

**§.4.4.** Pour la participation au projet, le CC Verviers facturera un montant de

- 1500€ à la Plateforme
- 2000€ au PCS

**§.4.5.** Le prix des places (tout public et scolaires) est fixé à 2€. Les tickets seront vendus par le CCV qui gardera l'entièreté des recettes. Toute demande de gratuité devra être adressée au CCV pour accord.

**§.4.6.** Le CC Verviers s'engage à combler le déficit éventuel du projet.

### **§.5. Promotion / Communication**

**§.5.1.** Le CC Verviers réalisera une affiche et des flyers sur base des visuels de la compagnie.

**§.5.2.** Le CC Verviers imprimera à ses frais 70 affiches à distribuer via les différents canaux de tous les partenaires du projet

**§.5.3.** Le CC Verviers imprimera à ses frais 3000 flyers à distribuer via les différents canaux de tous les partenaires du projet.

## **§.6. Divers**

### **§.6.1. Contacts artistiques**

- Le CC Verviers et la Plateforme interviennent comme intermédiaires directs pour la compagnie (implantation, préparation des animations)

### **§.6.2. Normes de sécurité**

- La Plateforme sollicite les autorisations nécessaires auprès de la ville concernant l'implantation du chapiteau et les besoins techniques (électricité/eau)
- Le CC Verviers intervient comme intermédiaire concernant les éventuelles nécessités de sécurisation des espaces suivant les injonctions de la Ville.
- Le CC Verviers s'assurera auprès de la compagnie des normes de sécurité et de conformité des installations et sollicitera les attestations ad hoc.

### **§.6.3. Assurances**

- L'assurance du CC Verviers couvrira uniquement les risques liés aux représentations mentionnées au §.2.2.

## **§.7. Litiges**

- Les éventuels litiges concernant l'exécution de la présente convention sont, à défaut de règlement à l'amiable, de la compétence des Tribunaux de Verviers.

Fait à Verviers en autant d'exemplaires que de parties, le 2 septembre 2019

Pour le Centre culturel de Verviers

Audrey Bonhomme

Directrice

Pour le Centre culturel de Dison

Jérôme Wyn

Directeur

Fait à Verviers en autant d'exemplaires que de parties, le 2 septembre 2019

Pour le Centre culturel de Verviers

Audrey Bonhomme

Directrice

Pour la Plateforme Hodimontoise

Virginie Fyon

Coordinatrice de La Belle Diversité

Fait à Verviers en autant d'exemplaires que de parties, le 2 septembre 2019

Pour le Centre culturel de Verviers

Audrey Bonhomme

Directrice

Pour la Ville de Verviers (Plan de Cohésion Sociale)

Muriel TARGNION

Bourgmestre

Muriel KNUBBEN

Directrice Générale ff